# AIDE AU TRANSPORT AUX PARTICULIERS - FAMILLES, ETUDIANTS, APPRENTIS, SALARIES

La Région propose une aide de 20 euros pour les personnes des Hauts-de-France utilisant leur voiture ou leur 2 roues motorisées pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation.

Elle concerne :

les salariés qui doivent parcourir 20 km pour rejoindre leur lieu de travail, ou qui covoiturent sur une distance d'au moins 10 km,
les intérimaires s'ils cumulent sur un mois plusieurs contrats qui s'enchaînent (sans interruption),
les apprentis quant à eux bénéficient de l'aide à hauteur de 75% du montant de l'aide sur la durée de leur contrat d'apprentissage,
les étudiants s'ils parcourent au moins 100 km au cours de la semaine pour rejoindre leur lieu de formation,
les parents qui conduisent leur enfant vers son internat, en effectuant plus de 100 km par semaine.

http://www.hautsdefrance.fr/aide-au-transport-nouveaux-beneficiaires/

Région Hauts-de-France

**Conseil Régional des Hauts-de-France**:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/